

absolue de l'argent alors qu'il n'est qu'un instrument ; ou encore la cupidité qui // se limite à la quantité sans évaluer les usages de l'argent. Condamner l'appât du gain se comprend néanmoins : les valeurs ne sauraient s'y réduire. La monnaie est l'équivalent universel : en principe tout peut s'acheter ! Mais l'essentiel est ce qui n'a pas de prix !

Nombre de mots : 150

---

## RAPPORT

---

Trois textes ont été proposés aux candidats à l'épreuve de *note de synthèse* lors de la session 2014 du concours Tremplin 1. Ces extraits d'auteurs du XX<sup>e</sup> siècle traitent de l'argent et de l'appât du gain, dans des perspectives diversifiées : économiques, psychologiques, culturelles ou morales. La confrontation met en rapport deux sociologues allemands : **Weber**, qui examine les thèses de Benjamin Franklin, puis **Simmel**, lequel ajoute une dimension philosophique, et enfin l'économiste britannique **Keynes** dont l'appréciation ouvre sur la politique. Une série d'oppositions aide à organiser la synthèse : entre esprit d'entreprise et morale, entre système économique et mode de vie, entre la diversité des mœurs et le caractère absolu de la monnaie, entre cupidité et avarice, entre le crédit lié à la garantie de moralité et l'esprit de lucre, etc. La richesse des textes, y compris dans leur structure, se révèle par l'étude précise et rigoureuse de chacun d'eux et elle est éclairée par le contraste entre leurs perspectives.

La question imposée pour la réflexion argumentée prolonge l'étude des textes et facilite les prises de position personnelles. L'actualité tout autant que les thèmes culturels traditionnels ou classiques offrent une riche matière à illustration. L'interrogation : « **Faut-il condamner l'appât du gain ?** » compte parmi les lieux communs des moralistes, politiques, économistes et philosophes.

Un large consensus se dégage parmi les correcteurs autour de quelques points remarquables : D'une part, dans la droite ligne des sessions précédentes, les candidats excellents ou très bons représentent une proportion constante des copies, de l'ordre du dixième voire un peu davantage. Par leur culture voire l'originalité de leur réflexion, la compréhension fine des extraits et la subtilité des analyses et restitution, l'intelligence des consignes remarquablement respectées ainsi que l'élégance et la richesse de leur expression, ces compositions se lisent et se corrigent avec un réel plaisir. Ainsi quelques postulants se voient attribuer des notes remarquables ; 19/20 majeure la session 2014.

En revanche, la moyenne générale de 10 /20 a été rarement atteinte ou dépassée par les correcteurs quels que soient les lots de copies ou presque. Sous réserve des meilleures, les prestations des candidats sont ainsi globalement de qualité inférieure à celles des sessions précédentes. La lecture des synthèses dégage une impression d'inachèvement, laquelle ressemble aux effets d'un manque de temps ou d'une mauvaise gestion de dernier, à moins qu'elle ne soit liée à des exposés limités à la préparation préalable distincte des textes, sans mise en rapport achevée, ou encore à une appropriation partielle des extraits et de

leur contenu. Les candidats paraissent avoir manqué d'entraînement et avoir souffert de la durée limitée de l'épreuve. La *note de synthèse* exige une maîtrise technique qui s'acquiert, se travaille pour devenir aisée et rapide. L'étude précise du contenu des extraits doit très rapidement être coordonnée par son but : la confrontation des auteurs et de leurs thèses. Faute de quoi l'étudiant aboutit à une juxtaposition disparate de remarques. Paradoxalement cette lenteur et ces difficultés ont conduit à des copies brèves, sans nuance, et restant trop souvent en deçà de l'essentiel.

D'autre part la richesse des thèses présentées par les auteurs ne constitue un atout et une aide à la synthèse que si elle est reconnue et précisément utilisée. Or les candidats sont restés beaucoup trop approximatifs et ils simplifient là où il aurait fallu remarquer et exploiter des distinctions de point de vue, dans les intentions voire dans l'exposé et la réfutation des thèses ou de leurs objections. L'insuffisante maîtrise de la langue française dans son vocabulaire, sa syntaxe est un lieu commun des rapports du jury de l'épreuve de *Note de synthèse*. Cette année ces déficiences ont empêché que beaucoup d'exercices soient menés à bien. Des contre-sens, des interprétations peu plausibles, l'omission de distinctions explicites ont invalidé les efforts de trop de candidats. La mansuétude des correcteurs ne pouvait pas suffire aux copies qui attribuent à tel auteur la thèse contraire de celle que ce dernier énonce en toutes lettres. La lecture, l'habitude de rédiger des textes assez longs correctement écrits, le souci du mot juste et la fréquentation assidue du dictionnaire, le plaisir de la confrontation avec les belles lettres : c'est en cela que consiste la préparation adéquate à l'épreuve de *Note de synthèse*. La part des candidats pénalisés pour les fautes de français s'accroît chaque année pour atteindre près des deux tiers du total.

La réflexion argumentée a été également victime de ces approximations et des difficultés à prendre en compte exactement le libellé de la question. Ainsi « l'appât du gain » a-t-il été assimilé à la passion du jeu et notamment à celle des jeux de hasard ce qui est bien trop réducteur. De même la « condamnation » de la cupidité a été strictement identifiée aux seules sentences judiciaires et aux procédés illégaux. Ou encore le sujet a été étroitement circonscrit aux conséquences sociales d'un capitalisme sauvage, plus imaginaire ou symbolique que réel d'ailleurs. Comprendre de quoi il est question est la condition sine qua non pour répondre de façon pertinente.

Enfin, dans le lot des copies de la session 2014, se manifeste une nette recrudescence des compositions qui ne respectent pas les consignes. Nombre des compositions s'apparentent à des plans titrés ou à la juxtaposition de résumés. L'introduction ne mentionne ni les auteurs, ni le plan de la synthèse ; le développement ne met pas en rapport les divers auteurs et leurs thèses respectives ; les confrontations et rapprochements ne sont pas indiqués et la conclusion est hors-sujet. Toutefois ces errements concernent tout particulièrement les copies moyennes : la qualité de la synthèse tient à l'originalité et à la pertinence, à l'adaptation précise, du plan qui la structure. La démarche judicieuse est construite en fonction du contenu précis des extraits et des prises de position de leurs auteurs. Lors de l'actuelle session du concours, ce sont des plans passe-partout ou tout faits qui sont mécaniquement appliqués ! Cela est réhébitorique en matière de synthèse : celle-ci doit être à la fois fidèle et originale, déterminée très exactement par les extraits proposés.

Ce manque d'originalité et donc de pensée personnelle, la seule qui puisse s'adapter aux circonstances et faire preuve de jugement, conduit inéluctablement à des réflexions argumentées inadéquates et donc très faiblement évaluées. Même si ces réponses illustrées au sujet de discussion sont cette année un peu moins stéréotypées, elles manquent de cette originalité et de ces capacités de jugement qui manifestent les personnalités intellectuelles. La *Note de synthèse* est par excellence une épreuve de culture générale. Cette dernière ne relève pas de l'apprentissage par cœur des réponses au jeu de Trivial poursuit mais tout au contraire d'une volonté de s'instruire, d'une prise de recul et de choix dûment évoqués, effectués et maintenus ; elle s'acquiert patiemment par la curiosité, l'exigence intellectuelle et la patience. Les meilleures copies parviennent ainsi à exprimer leur personnalité dans cet exercice technique et rigoureux. En revanche, la pauvreté de certaines prestations manifeste une peur de l'originalité ou d'esprit critique ou un manque d'instruction qui sont bien regrettables.

L'épreuve de *Note de synthèse* est discriminante : les meilleurs candidats y sont brillants au grand plaisir des correcteurs d'ailleurs. Les plus faibles des copies sont aisément identifiées. En revanche, se multiplient les copies hors-normes soit parce qu'elles ne respectent pas les consignes relatives à l'expression, soit parce qu'elles ne proposent pas une synthèse mais un plan titré ou une juxtaposition de résumés, soit parce que les thèses des auteurs leur sont restées incomprises. Ainsi bien des candidats rencontrent des difficultés annexes ou secondaires, mais rédhibitoires. Il est dommage que des défaillances techniques ou linguistiques empêchent que les candidats soient effectivement évalués en fonction de leurs qualités de jugement ou de leur originalité intellectuelle. C'est hélas ce qui ne permet pas de placer la session 2014 du concours parmi ses meilleurs crus.